

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

10 juillet 2020

Date d'affichage :

23 juillet 2020

L'AN deux mille vingt, le **16 juillet** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 10 juillet, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, NIORT, PARRAIN, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale
Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Mickaël SEMANA

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20200716-DELIB20071620-
DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUILLET 2020**

QUESTION N° 20

OBJET : Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) - Convention

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Les projets structurants de la collectivité, intégrés au dispositif Cœur de Ville, que sont le Centre de Détention d'une part et le projet d'Aménagement d'un parking souterrain sous le Pré Madame d'autre part, nécessitent un préalable obligatoire : le diagnostic d'archéologie préventive, confié à l'INRAP.

Programmées de Septembre à fin Novembre 2020, ces deux interventions doivent permettre de chercher, vérifier, recenser et protéger si besoin, d'éventuels éléments patrimoniaux remarquables.

L'objet de cette délibération est donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires à leur réalisation.

Le coût de ces interventions est calculé en fonction du barème national de 0.56 €/m², soit

- 0.56 x 10 885 m² = **6 095.60 €** pour le Pré Madame
- 0.56 x 8 780 m² = **4 916.80 €** pour le Centre de Détention (surface non bâtie seulement)

Soit un total de 11 012.40 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'INRAP pour la réalisation de ces deux diagnostics.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 16 juillet 2020

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL